

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 42 (1934)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: XVe Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Tokio, octobre 1934

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abänderung der Verkehrsvorschriften in ungefähr folgenden Punkten:

1. Wiedereinführung der beschränkten Geschwindigkeit in bewohnten Orten, wie es bereits in einigen Kantonen geschehen ist. Beschränkung des Betriebes an Sonn- und Feiertagen abends.
2. Verbot aller Auto-Wettrennen.
3. Allmähliche Rückführung des Verkehrs der schweren Lastwagen auf die Eisenbahn, wo er früher war.

4. Strenge Bestrafung aller derjenigen, die durch rücksichtslose Stauberregung die Gesundheit der Anwohner und Passanten schädigen.

5. Aufklärung des Publikums, Untersuchung der Giftgase.

6. Nicht zuletzt Ausbau der Feldwege, welche überall Bahn- und Tramlinien begleiten zum Gebrauch der Radfahrer und Fußgänger.

XVe Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Tokio, octobre 1934.

On sait qu'en temps normaux les délégués des Croix-Rouges et des gouvernements du monde entier se réunissent à peu près tous les quatre ans. La dernière Conférence internationale avait eu lieu en automne 1930 à Bruxelles, et la Croix-Rouge suisse y avait délégué son président M. le colonel von Schulthess, le ministre Dinichert et le Dr de Marval.

Cette année la Conférence doit avoir lieu au Japon, mais vu les frais considérables qu'occasionnerait une délégation, il est plus que probable que la Croix-Rouge suisse n'enverra pas de représentants à Tokio. La société japonaise de la Croix-Rouge prépare activement la XVe conférence qui s'ouvrira le 20 octobre 1934, et son président, le prince Tokugawa, fier à juste titre de pouvoir montrer les magnifiques progrès que la Croix-Rouge nipponne a réalisés depuis sa fondation en 1887, a adressé les invitations il y a quelque temps.

Même si la Croix-Rouge suisse ne pourra être représentée à Tokio cet automne, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les objets qui seront traités à cette conférence. Comme chaque fois, on entendra les rapports du Comité inter-

national de la Croix-Rouge, de la Ligue et des Sociétés nationales qui sont aujourd'hui au nombre de 58 sauf erreur.

L'ordre du jour prévoit la distribution des revenus du fonds Augusta (matériel pour le transport des blessés et malades, et primes accordées aux constructeurs des meilleurs appareils présentés depuis la dernière conférence), les allocations faites aux sociétés nationales par le fonds de l'Impératrice Shôken pour leurs œuvres sociales, et une révision du règlement concernant la remise de la médaille Florence Nightingale à des infirmières particulièrement méritantes.

On s'accupera de l'Union internationale de secours fondée récemment et destinée à l'aide internationale en cas de cataclysmes. On présentera un projet de convention concernant le sort des civils en territoire ennemi ou territoire occupé par l'ennemi, ainsi que les principes de l'application d'un Code des prisonniers de guerre remanié.

La standardisation du matériel sanitaire qui a fait l'objet d'études approfondies par le Comité international sera duement traitée en vue de rendre plus uniformes les moyens employés pour

secourir les blessés (pansements, moyens de transports, plaques d'identité, etc.).

La protection des populations civiles contre la guerre aérienne, chimique, bactérienne et incendiaire, question de la plus haute importance, sera traitée par plusieurs représentants de divers pays.

On parlera aussi de l'extension et du développement des sociétés nationales de la Croix-Rouge, du recrutement des membres (sujet si important pour maintenir les activités utiles des différentes sociétés et en tous pays), de la propagande et des moyens d'augmenter les ressources des Croix-Rouges.

D'autres objets seront traités encore, par exemple: le rôle de la Croix-Rouge comme facteur de rapprochement entre les peuples, les «Trèves de la Croix-Rouge», journées nationales destinées à faire connaître les bienfaits des sociétés de secourisme, et qui ont lieu chaque année dans plusieurs pays avec la collaboration des gouvernements, des partis politiques et de la presse.

La participation de la Croix-Rouge à la lutte contre le chômage et l'assistance que les Croix-Rouges peuvent prêter aux populations victimes de cette crise universelle.

L'action de la Croix-Rouge en mer; l'hygiène dans la marine marchande qui,

dans certains pays, laisse encore bien à désirer.

L'éducation populaire en matière d'hygiène, d'hygiène rurale plus particulièrement. Les secours sur route et leur introduction dans les pays qui ne les possèdent pas encore.

L'éducation professionnelle des infirmières, les écoles de gardes-malades et le rôle des infirmières volontaires en temps de calamités publiques, donneront lieu à des travaux intéressants et sans doute à des résolutions utiles, car il y a encore à faire dans ce domaine pour améliorer le nursing dans certains pays.

Enfin la Conférence de Tokio s'occupera aussi des associations de Croix-Rouge de la Jeunesse, de l'aviation sanitaire, etc.

On le voit, il y a amplement matière à retenir l'attention des délégués pendant les quelques jours que durera la XV^e Conférence internationale à Tokio, sans parler des réceptions officielles nombreuses et des visites à des institutions de secourisme fort bien organisées depuis des années par l'active Croix-Rouge japonaise qui, en quelque trente ans, a fait des progrès tels que son organisation peut être donnée en exemple.

Don de la Croix-Rouge suisse aux victimes du Bengale.

On sait qu'un tremblement de terre d'une grande violence a dévasté en janvier dernier la province du Bengale aux Indes. Le bilan de la catastrophe est de plus de quatre mille morts et des milliers de personnes sans abri, car le séisme a fait s'écrouler ou a rendu inhabitables une grande quantité de maisons dans plusieurs localités.

Pour la première fois depuis qu'elle existe, l'Union Internationale de Secours est immédiatement intervenue en adressant à la Croix-Rouge de l'Inde mille livres sterling destinées aux secours d'urgence. Le comité de l'U. I. S. a demandé télégraphiquement l'aide des sociétés de la Croix-Rouge et des 27 gouvernements qui font actuellement partie de l'Union.